

Relevé des décisions du Conseil Syndical du SYMAR-Val d'Ariège 2025-2 DU 08 AVRIL 2025

Présents : Michel AUDINOS, Daniel BESNARD, Phillipe FABRY, Monique GONZALES André PECHIN, Joel CAZAJUS, Monique DUPRAT, Régis GRANGE, Pascal TATIBOUET, Serge ABGRALL, André DUPUY, Jean-Louis FUGAIRON, Alain MARFAING, Jean- Jacques MARFAING, Henri BENABENT, Monique DUPRE GODFREY, Martine LE LOSTEC, Bernard DEFFARGES, Germain FLORES, Christian MAZAS, Jean-Paul GRANIER, Thierry BOES, Michel MOREREAU, Jean – Luc ROUAN

Excusés : Régis TOURENG, Jean – Louis REMY, René ROQUES, Régis ALESINA, Fabien THOB, Yannick JOUSSEAUME, Michel SABATIER, Fabienne BARRE, Céline GABRIEL, Claudine AUTHIER, Serge GARCIA

Absents : Denis BELARD, Alain GARNIER, Yves MARCEROU, Jean-Claude SERRES, Béatrix GIRAULT, Marc MIRANI, René PACHER, Daniel GERAUD, Olivier HILAIRE, Jean-Emmanuel PEREIRA, Cécile POUCHELON, Mathieu VIDOTTO, Alexandre BERMAND, Jérôme CROUZIL

Présence de Mesdames Marie BERTHELOT, Directrice du SYMAR Val d'Ariège et de Karell RODRIGUEZ, responsable administrative.

Ouverture de la séance à 18h10, le quorum est atteint.

Le Président, Michel AUDINOS, remercie les délégués présents.

1. Approbation du compte rendu du conseil syndical du 17/03/2025

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des questions sur le compte rendu du précédent conseil syndical. Aucune remarque n'est faite.

➤ Adopté à l'unanimité

2. Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par les receveurs syndicaux, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après s'être assuré que le receveur syndical a repris dans les écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement

SYMAR-Val d'ARIEGE : 14 avenue de Roquefixade 09000 FOIX

Tel : 05.61.03.20.04/ courriel accueil@symarva.fr

« www.symarvalariege.fr »

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024, y compris la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.

Monsieur le Président demande s'il y a des questions ?

Monsieur PECHIN : « Quand est ce que Compte Financier Unique sera mis en place ?

Madame BERTHELOT : « En 2026 ».

Pas d'autre question.

➤ Délibération n° SYM_2025_04 adoptée à l'unanimité.

3. Approbation du compte administratif 2024

Le Président sort de la salle et Monsieur BENABENT présente le compte administratif joint au dossier de séance.

Monsieur TATIBOUET demande pourquoi le résultat de fonctionnement présente – 122 547.26€ ?

Monsieur BENABENT indique que cela est dû en partie à une mauvaise imputation de subvention à hauteur de 101 000€ qui aurait dû être en investissement. Il précise également qu'au final le résultat de clôture en fonctionnement est de + 439 431.17€.

Pas d'autre question.

➤ Délibération n° SYM_2025_05 adoptée à l'unanimité.

Le Président remercie l'équipe administrative du travail effectué.

4. Affectation du résultat de clôture

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Considérant que le compte de gestion du SYMAR Val d'Ariège ne présente aucune anomalie,

Statuant sur l'affectation des résultats d'exploitation de l'exercice 2024,

Constatant que le compte administratif du SYMAR Val d'Ariège fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de - 122 547.26 € ;
- un excédent d'investissement de 17 576.77 €.

Après reprise des résultats antérieurs, le compte administratif fait apparaître un résultat de clôture au 31/12/2024 :

- Excédent de Fonctionnement de 439 431.17 € ;
- Excédent d'Investissement de 543 034.44€.

Le solde des restes à réaliser 2024 de – 231 616.25 € euros sera couvert par l'excédent d'investissement, il n'y a donc pas de besoin de financement.

Monsieur le Président demande aux membres présents d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 comme suit :

- **Compte R002 (Excédent de Fonctionnement) : 439 431.17 €**
- **Compte R001 (Excédent d'Investissement) : 543 034.44 €**

Pas de question.

➤ Délibération n° SYM_2025_06 adoptée à l'unanimité.

5. Budget Primitif 2025

Monsieur le Président reprend les éléments du dossier de séance et présente les chiffres du budget primitif 2025 comme suit :

Section	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	1 503 643,76 €	1 503 643,76 €
Investissement	1 707 189,87 €	1 707 189,87 €
Total	3 210 833,63 €	3 210 833,63 €

Monsieur TATIBOUET : « concernant les diagnostics sur la prévention des inondations, serait-il possible de mettre un lien sur le site internet de la mairie pour inciter les administrés à solliciter le Symar Val d'Ariège ? »

Madame BERTHELOT : « Oui, cela est possible il faudra voir avec notre agent en charge des diagnostics (Pauline SALLELES). Le bassin Auterivain n'est pas oublié, mais il y a du retard pris par notre prestataire, OSGAPI. »

Monsieur BENABENT : « Les diagnostics se poursuivront sur les 6 années à venir. »

Monsieur PECHIN : « Est-ce que les aides financières seront maintenues sur les 6 ans ? »

Monsieur BENABENT : « Oui, c'est un engagement qui est pris. »

Monsieur le Président présente dans le détail les dépenses de fonctionnement.

Monsieur TATIBOUET demande pourquoi il y a une augmentation au chapitre 011 par rapport à 2024 ?

Le Président indique que c'est pour équilibrer les dépenses et recettes en lien avec le R002.

Monsieur PECHIN demande pourquoi le chapitre 013 et en dépassement de manière positive ?

Madame BERTHELOT indique que cela est dû au remboursement par l'assurance statutaire des arrêts maladies des agents et que nous ne pouvons pas faire de prévisions budgétaires en début d'année.

Madame GONZALEZ demande comment est répartie la clef de répartition des cotisations des EPCI ?

Madame BERTHELOT reprend le tableau des cotisations joint au dossier de séance et explique que c'est en fonction de la taille de chaque intercommunalité.

Monsieur le Président présente la section d'investissement en dépenses et recettes.

Monsieur PECHIN demande si les prévisions pour risques de crues seraient assorties de travaux ?

Madame BERTHELOT indique dans l'affirmative que oui et cela servait également à ventiler l'excédent.

Pas d'autre question.

- Délibération n° SYM_2025_07 adoptée à l'unanimité.

6. Mise en place d'une régie d'avance

Madame BERTHELOT explique la délibération afférente à la mise en place d'une régie d'avance ; projet de délibération joint en annexe du dossier de séance.

Ce projet de délibération n'appelle pas de question.

- Délibération n° SYM_2025_08 adoptée à l'unanimité.

7. Convention de gestion de l'Ariège sur le domaine public fluvial à Cintegabelle

Madame BERTHELOT présente le projet de convention à l'assemblée délibérante et indique qu'il y a des préconisations de gestion différenciée de la zone 1 par rapport à la zone 2.

Pas de question.

- Délibération n° SYM_2025_09 adoptée à l'unanimité.

8. Demandes de subvention auprès de l'Agence de l'eau Adour Garonne, Conseil Départemental 09, Conseil Départemental 31 et la Région Occitanie

Madame BERTHELOT présente les demandes de subventions établies pour l'année 2025.

Pas de question.

- Délibération n° SYM_2025_10 adoptée à l'unanimité.

- Délibération n° SYM_2025_11 adoptée à l'unanimité.

9. Demande de subvention pour le volet communication

Madame BERTHELOT présente le projet de délibération sur le volet communication.

Pas de question.

- Délibération n° SYM_2025_12 adoptée à l'unanimité.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été abordés et n'ayant pas d'autre question, le Président lève la séance à 19h40 et convie les membres du conseil syndical autour d'un moment de convivialité.